

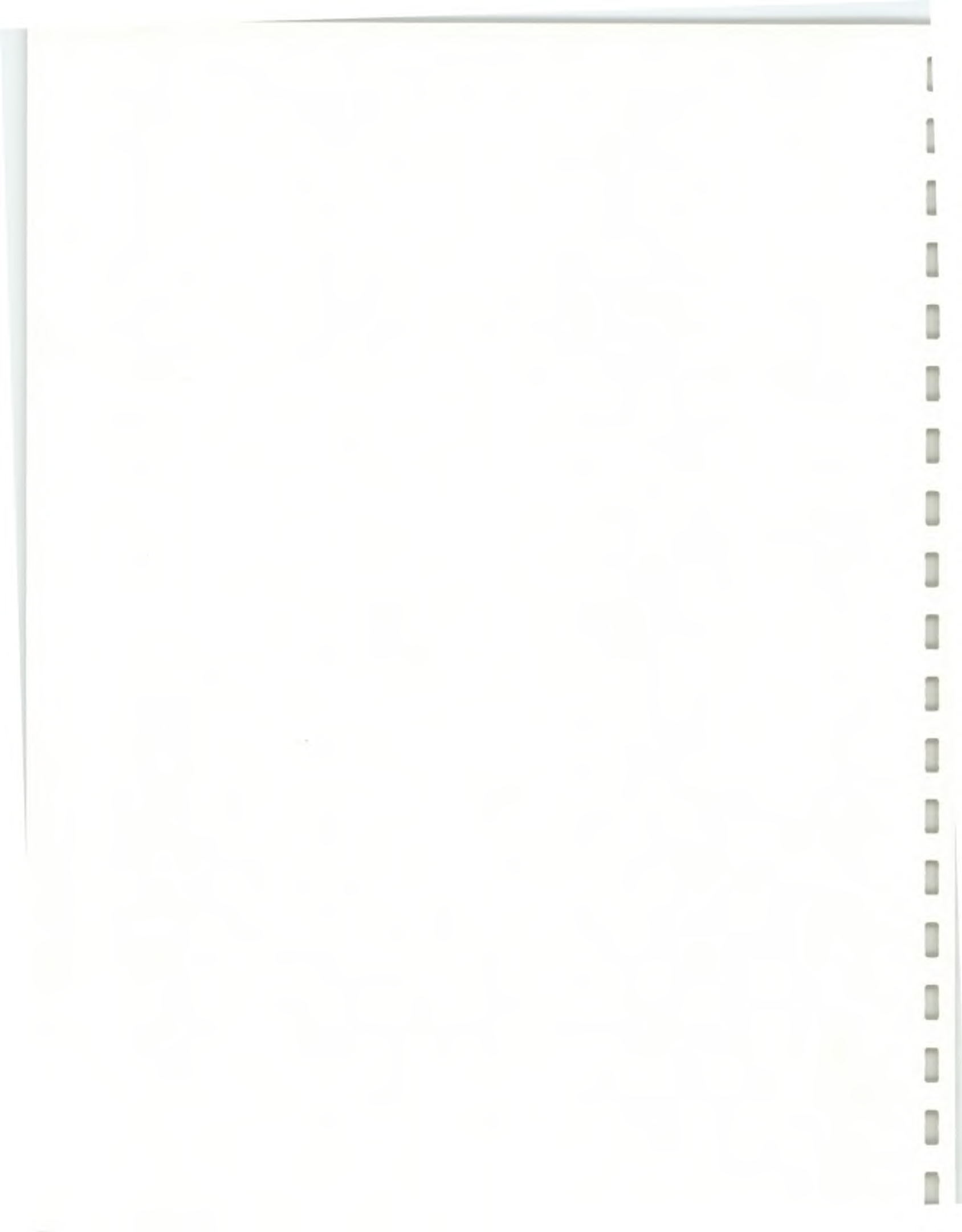
Rapport annuel 2002-2003



Ordre des opticiens d'ordonnances
du Québec

Une ressource pour la vue





SOMMAIRE

LETTRES DE PRÉSENTATION	2
MISSION, VISION, OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2003-2004, SIGNIFICATION DU LOGO	3
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	4
MEMBRES DU BUREAU ET PERSONNEL DE L'ORDRE.....	6
RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION.....	7
RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	11
RAPPORT DU DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS.....	13
COMPOSITION DES COMITÉS	15
RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE.....	18
RAPPORT DU SYNDIC	19
RAPPORT DU GREFFE DISCIPLINAIRE.....	20
RAPPORT SUR LA PRATIQUE ILLÉGALE	21
RAPPORT DU GREFFE PÉNAL.....	21
RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE.....	22
RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	23
RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION	23
RAPPORT DU COMITÉ SUR LES LUNETTES DE SÉCURITÉ	24
RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE.....	24
RAPPORT DU COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES	25
RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION	25
ANNEXE 1 TABLEAU DES MEMBRES	26
ANNEXE 2 STATISTIQUES DES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE.....	27
ANNEXE 3 AUTRES STATISTIQUES CONCERNANT LES MEMBRES.....	28
ÉTATS FINANCIERS	29

COORDONNÉES

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec
3446, rue Saint-Denis, bureau 201
Montréal (Québec) H2X 3L3
Téléphone : (514) 288-7542 / 1 800 563-6345
Télécopieur : (514) 288-5982
Courriel : ordre@opticien.qc.ca

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 27 août 2003

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée Nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel
de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du
Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Marc Bellemare
Ministre responsable de
l'application des lois
professionnelles

Montréal, le 27 août 2003

Monsieur Marc Bellemare
Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel
de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du
Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression
de ma haute considération.

Linda Samson, o.o.d.
Présidente

Montréal, le 27 août 2003

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions
du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel
de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du
Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance
de mes sentiments les meilleurs.

Linda Samson, o.o.d.
Présidente

MISSION

Assurer et promouvoir l'**excellence** de la pratique par la formation et l'encadrement des **professionnels** qui offrent la **solution optimale** en matière de produits

oculo-visuels. En réalisant cette mission, l'Ordre remplit son mandat de protection du public.

VISION

Faire en sorte que les opticiens d'ordonnances deviennent les **principaux intervenants** professionnels en matière de conseil et de vente des produits oculo-visuels.

Être le principal **pôle d'attraction** de la profession en favorisant l'adhésion de nouveaux professionnels répondant aux besoins **grandissants** des consommateurs.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2003-2004

Développer le rayonnement de la profession

Par leur formation exclusivement destinée à la prestation des services de pose, d'ajustement, de remplacement et de vente des lentilles ophtalmiques, les opticiens d'ordonnances sont tout désignés pour être les chefs de file en matière de « lunettes » et de « lentilles cornéennes ».

Les opticiens d'ordonnances sont sans contredit les professionnels de première ligne les mieux préparés pour répondre aux besoins du public en termes d'information quant aux choix de solutions optimales en matière de produits oculo-visuels, de prestation de services et de référence vers les autres professionnels de la vision.

Conscient de l'importance de la profession au sein du système oculo-visuel, l'Ordre doit adopter des stratégies permettant de mieux positionner la profession et d'en accroître sa visibilité.

Favoriser le développement économique des membres

Les opticiens d'ordonnances ont de par leur formation un avantage compétitif certain en regard des autres intervenants du secteur oculo-visuel; cependant, le partage d'un même champ de pratique avec d'autres professionnels de la vision et les pratiques utilisées au cours des dernières décennies ont singulièrement contribué à freiner le développement économique des opticiens d'ordonnances.

Pour réaliser sa mission, l'Ordre doit pouvoir compter sur un « membership » économiquement apte à supporter ses besoins financiers. À cette fin, l'Ordre doit, sans délai, mettre en place les moyens nécessaires pour améliorer les perspectives économiques découlant de l'exercice de la profession et ce faisant contribuer au développement de la profession.

Valoriser la profession auprès des membres

La valorisation de la profession auprès des opticiens d'ordonnances passe notamment par la promotion des privilèges d'appartenir à un cadre professionnel dont le champ de pratique est réservé en exclusivité partagée avec les optométristes et les médecins ophtalmologistes.

La valorisation de la profession passe également par l'implication de chacun des opticiens d'ordonnances dans la réalisation de la mission de l'Ordre et par la valorisation des membres bénévoles et du personnel qui permet à l'Ordre de s'acquitter de sa mission de protection du public.

Conscient de la valeur inestimable de cette implication, mais également de la force collective qu'elle représente, l'Ordre se propose de mettre davantage à profit l'expertise de ses membres dans la réalisation de son mandat et de reconnaître leur travail.

SIGNIFICATION DU LOGO

Le logo que l'on retrouve avec la signature « L'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec » est formé d'un trait continu et uniforme dans son épaisseur, qui représente une tête humaine portant des lunettes.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

À titre de présidente, j'ai le plaisir et la fierté de présenter le rapport annuel 2002-2003 de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec. Grâce à votre soutien et à votre confiance, nous avons réussi, de par les actions réalisées, à créer ensemble un ordre efficace, proactif et représentatif des services dispensés en matière oculo-visuelle.

Les défis que je me suis fixés en accédant à la présidence, soit d'améliorer la situation financière de l'Ordre, de rendre notre organisation efficace et de prendre la voie proactive dans le traitement des différents dossiers, sont en grande partie relevés. Au terme de cette année d'exercice, je peux conclure que le bilan est des plus positifs. Je vous présente, dès lors, les grandes lignes de ces réalisations.

GESTION FINANCIÈRE DE L'ORDRE : PERFORMANCE

D'abord, à la lecture des états financiers, vous constaterez que l'Ordre bénéficie d'une saine gestion de ses ressources financières. C'est par souci d'efficacité que l'Ordre a mis en place des mesures significatives afin d'accroître la performance de sa gestion. Préconisant une gestion serrée, l'Ordre a non seulement fermé les livres avec un important surplus d'opérations, mais il a également réussi, pour une deuxième année consécutive, à constituer un fonds de réserve afin de parer aux imprévus.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE : EFFICACITÉ

Amélioration et modernisation sont les maîtres mots qui nous ont guidés pour réunir les conditions gagnantes afin de se doter d'une organisation efficiente. En tout temps, le processus de restructuration de l'Ordre s'est déroulé dans le respect de notre mission, ce dont je me réjouis. Rappelons que l'Ordre, à ce jour, a simplifié ses structures, coordonné ses actions, concentré ses efforts et ses ressources pour améliorer et moderniser son organisation administrative.

Soucieux de notre mission, nous n'avons pas hésité à rectifier, intensifier ou écarter certaines actions et, parfois, à innover dans notre façon de solutionner les différends entre les membres et le public consommateur. Ce fut le cas notamment de l'élargissement de la conciliation accélérée : une méthode alternative de règlement des conflits générés par la consommation des produits d'optique. En étroite collaboration avec le syndicat, l'Ordre a travaillé activement en vue de doter la clientèle et les opticiens d'un mécanisme efficace et équitable de traitement des demandes d'interventions.

Par ailleurs, la restructuration de l'Ordre, le souci d'améliorer l'efficacité de l'organisation devaient s'accompagner d'un plan stratégique. Ce faisant, l'Ordre a adopté trois grandes orientations, soit de développer le rayonnement de la profession, de favoriser le développement économique des membres et de valoriser la profession auprès des membres. C'est avec grand enthousiasme que le Bureau de direction, secondé de main de maître par le Comité de gestion, par la permanence et les bénévoles, ont mis en œuvre ce dynamique plan d'action.

Le temps n'est pas venu de mesurer l'impact de cette opération. Toutefois, certains indicateurs nous renseignent sur l'atteinte de ces orientations qui mobilisent notre attention. Qu'il suffise de mentionner l'adoption de principe par le Bureau de direction du projet de règlement sur l'exercice de la profession d'opticiens d'ordonnances en société, ou encore, la réalisation d'un plan de communication destiné à accroître notre visibilité auprès d'une clientèle à l'affût d'information.

Le calendrier des activités est particulièrement chargé, car nous estimons qu'il est important de maintenir le rythme des interventions afin d'intensifier le développement de notre profession.

MODERNISATION DU CHAMP D'EXERCICE : PROACTION

Parmi les dossiers qui ont retenu notre attention, celui de la modernisation du système professionnel et plus particulièrement de notre champ d'exercice est au cœur de nos interventions.

Dans la perspective de donner suite au rapport du Groupe de travail ministériel (rapport Bernier), le ministre responsable de l'application des lois professionnelles a confié à l'Office des professions le mandat de poursuivre les discussions avec les ordres apparentés afin d'éviter que les recommandations du Groupe de travail ne deviennent théoriques et sans effet.

Rappelons que ce rapport propose une vision renouvelée du système professionnel. L'Ordre des opticiens d'ordonnances croit que cette vision est conforme aux objectifs visés, et que les modifications proposées seront de nature à solutionner plusieurs difficultés rencontrées dans l'application et le respect de notre Loi. À ce titre, nous n'avons qu'à penser aux problèmes de pratique illégale et aux interprétations restrictives de notre champ d'exercice devant les tribunaux.

Les modifications législatives souhaitées auront des conséquences très structurantes pour l'avenir de notre profession. C'est d'ailleurs dans la poursuite de cet objectif que l'Ordre a présenté une argumentation écrite pour appuyer la majorité des recommandations du Groupe de travail ministériel. Il a présenté des positions claires et étayées devant l'Office des professions. Il a également proposé des voies de solutions concrètes quant aux problèmes reliés à la pratique illégale. En somme, tous les efforts sont déployés et les discussions bien entamées pour ne pas retarder le développement et la mise en application d'une réforme que nous croyons indispensable.

REMERCIEMENTS

Au terme de cette année d'exercice, je souhaite remercier tous ceux et celles qui m'ont accordé leur confiance et leur soutien. Je rends également hommage à l'engagement des membres de la permanence ainsi qu'au dévouement des membres des divers comités. J'exprime ma gratitude la plus vive aux membres du Bureau de direction. Grâce à leur soutien indéfectible ainsi qu'à leur précieuse collaboration, nous avons relevé des défis et posé des actions à la mesure de nos ambitions.

Linda Samson, o.o.d.
Présidente

MEMBRES DU BUREAU ET PERSONNEL DE L'ORDRE

MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENTE

Mme Linda Samson, o.o.d.

VICE-PRÉSIDENT

M. Mario Bourgault, o.o.d.

TRÉSORIER

M. Stéphane Côté, o.o.d.

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Région Ouest

M. Mario Bourgault, o.o.d.

Mme Carole Laguë, o.o.d.

Mme Brigitte Robidas, o.o.d.
(Jusqu'au 19 février 2003)

Région Centre

Mme Nathalie Tremblay, o.o.d.

Région Est

M. Stéphane Côté, o.o.d.

M. Serge Poulin, o.o.d.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR

L'OFFICE DES PROFESSIONS

Mme Nathalie Ebnoether

Mme Jeanne Bouchard

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

M. Marcel Paquette, o.o.d.

CONSEILLERS JURIDIQUES

M^e Érik Morissette

M^e Jean Lancot

EMPLOYÉS DE L'ORDRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

M. Marcel Paquette, o.o.d.

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

M. Eddy Fillion, o.o.d.

(Depuis le 29 juillet 2002)

SYNDIC

M. Claude Lalonde, o.o.d.

SYNDIC ADJOINTE

Mme Carole Lesieur, o.o.d.

(Jusqu'au 31 mai 2002)

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Mme Suzie Boulerville

SECRÉTAIRE DU SYNDIC

Mme Chantal St-François

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Mme Huguette Bégin

(Jusqu'au 25 octobre 2002)

COMMIS-COMPTABLE ET

SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Mme Sophie Bousquet

RESSOURCE OCCASIONNELLE

SYNDIC CORRESPONDANT

M. Dominique Naneix, o.o.d.

RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Bureau a tenu six (6) réunions régulières, une (1) assemblée extraordinaire et une (1) assemblée générale annuelle. Voici en résumé les principales décisions prises par le Bureau.

TABLEAU DES MEMBRES ET INSCRIPTION

PAR RÉOLUTION, le Bureau a :

- émis 58 nouveaux permis de pratique – 57 aux diplômés du Collège Édouard-Montpetit et 1 sur recommandation du Comité de la formation professionnelle;
- accepté le retrait volontaire de 31 membres;
- réinscrit 19 membres.

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES

PAR RÉOLUTION, le Bureau a décidé :

1.
 - D'autoriser le remboursement de la cotisation annuelle selon la formule « prorata » des mois sur demande de retrait selon certaines modalités d'applications;
 - De maintenir la politique applicable aux demandes particulières (congé de maternité ou de maladie), selon certaines modalités d'applications;
 - D'autoriser l'accessibilité des demandes particulières aux membres propriétaires, franchisés ou associés;
 - D'autoriser la réinscription au Tableau des membres en déterminant le montant de la cotisation annuelle au « prorata » des mois sur une base mensuelle complète;
2. De ne pas indexer le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2003-2004 et conséquemment de reporter d'une année l'application de la résolution adoptée par l'assemblée générale annuelle du

19 septembre 1999, laquelle a pour effet d'indexer le montant de la cotisation annuelle;

3. De maintenir le montant de la cotisation annuelle 2003-2004 à 750 \$ plus taxes et de fixer au 1^{er} avril 2003 la date de paiement de cette cotisation annuelle que doivent payer les membres de l'Ordre;
4. D'amender la résolution adoptée le 9 janvier 2002 en fixant à 10 % du montant concerné plus les taxes le montant des « frais de retard » applicables aux cotisations annuelles et/ou spéciales qui n'ont pas été acquittées au plus tard deux (2) jours ouvrables après la date d'échéance fixée par résolution, en référence avec la date d'oblitération postale ou la date de cueillette inscrite sur le coupon d'envoi par les services de messagerie;
5. De fixer les conditions de réinscription pour la réinscription de deux personnes s'étant retirées du Tableau des membres pour une période de plus de cinq (5) ans;

ORGANISATION DES SERVICES

PAR RÉOLUTION, le Bureau a décidé :

1. De nommer M. Eddy Fillion, o.o.d. au poste de directeur des services professionnels et de procéder à son engagement par lettre d'embauche pour une durée d'un (1) an renouvelable;
2. D'approuver la description de tâches du directeur des services professionnels telle que présentée;
3. De procéder à la création des nouveaux comités suivants : Comité de contrôle de la pratique illégale, Comité sur les orientations stratégiques, Comité d'analyse du « Greffe d'enquêtes » et du « Greffe de conciliation »;
4. De procéder à la nomination des membres, présidents et secrétaires des comités suivants : Comité de discipline, Comité d'inspection

professionnelle, Comité de la formation professionnelle, Comité de révision et Conseil d'arbitrage, Comité de la formation, Comité de gestion, Comité de la formation continue, Comité des règlements, Comité sur les lunettes de sécurité, Comité des relations publiques, Comité de contrôle de la pratique illégale, Comité sur les orientations stratégiques et Comité d'analyse du « Greffe d'enquêtes » et du « Greffe de conciliation »;

5. De confier à deux (2) membres du Bureau le mandat de réviser la politique salariale applicable au personnel de secrétariat et de formuler les recommandations jugées nécessaires au Comité de gestion;

VISIBILITÉ ET REPRÉSENTATION

PAR RÉOLUTION, le Bureau a décidé :

1. De contribuer financièrement à la campagne du fonds de développement du Collège Édouard-Montpetit en versant la somme de 3 000 \$ par année pour les cinq prochaines années à titre de contribution dédiée à la réalisation de projets formulés par le Département d'orthèses visuelles ;
2. De désigner M. Mario Bourgault vice-président de l'Ordre ;
3. De désigner M. Stéphane Côté trésorier de l'Ordre ;
4. De nommer Mme Linda Samson pour représenter l'Ordre des opticiens d'ordonnances au conseil d'administration du Fonds de développement du Collège Édouard-Montpetit ;
5. De nommer M. Marcel Paquette 1^{er} substitut et Mme Carole Laguë 2^e substitut pour représenter l'Ordre des opticiens d'ordonnances aux assemblées et/ou réunions du Conseil interprofessionnel (C.I.Q.);
6. De nommer M. Mario Bourgault représentant du Québec à la Table du NACO pour l'année 2002-2003;
7. De nommer Mme Nathalie Tremblay pour représenter l'Ordre au Comité de programme en Techniques d'orthèses visuelles;

8. D'adopter le plan stratégique 2003-2004 tel que modifié.

GESTION FINANCIÈRE

PAR RÉOLUTION, le Bureau a décidé :

1. D'adopter les prévisions budgétaires 2002-2003 telles que modifiées ;
2. D'autoriser les personnes désignées à signer les documents officiels ainsi que les transactions bancaires au nom de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec pour les comptes réguliers et en fidéicommis ;
3. De confier au directeur général et secrétaire le soin de gérer les demandes particulières se rapportant au paiement des sommes dues à l'Ordre ;
4. D'adopter les états financiers pour la période du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002 tels que présentés et d'autoriser la présidente et le trésorier en poste au 31 mars 2002 à signer ces états financiers ;
5. D'annuler le 4^e volet de la résolution adoptée par l'assemblée générale annuelle le 19 septembre 1999 à l'effet « que l'Ordre des opticiens d'ordonnances n'accumulera plus de déficit et que lorsqu'une année les états financiers présenteront un déficit d'opération, cette somme sera facturée aux membres au plus tard dans les 30 jours suivant la présentation desdits états financiers en assemblée générale annuelle;
6. De maintenir le 3^e volet de la résolution adoptée par l'assemblée générale annuelle le 19 septembre 1999 à l'effet « que la cotisation annuelle sera indexée d'année en année selon l'indice d'augmentation du coût de la vie, tel que déterminé par Statistique Canada, au 31 mars précédant la date de la résolution fixant la cotisation annuelle » ;
7. D'adopter les prévisions budgétaires 2003-2004 telles que modifiées ;

RELATIONS INTERPROFESSIONNELLES

PAR RÉOLUTION, le Bureau a décidé :

1. D'approuver le Guide d'exercice relatif aux activités de pose, d'ajustement, de vente et de remplacement de lentilles ophtalmiques pour lunettes tel que présenté en y apportant la correction nécessaire à la numérotation ;
2. D'approuver les principes et modalités à intégrer au sein du cadre juridique relatif à l'exercice conjoint des activités professionnelles des optométristes et des opticiens d'ordonnances tels que présentés ;
3. De nommer M. Lin Jutras, M. Dominique Naneix et M. Marcel Paquette pour représenter l'Ordre des opticiens d'ordonnances sur le comité de travail portant sur l'élaboration d'un programme de formation commun destiné au personnel non professionnel pouvant démontrer des acquis de compétence évaluables et qui est employé par un professionnel ;

SERVICES AUX MEMBRES

PAR RÉOLUTION, le Bureau a décidé :

1. D'accepter l'offre de services de la firme « La Personnelle assurances générales » pour la mise sur pied d'une assurance groupe automobile / habitation conformément aux termes et conditions tels que stipulés dans le document déposé par la firme « La Personnelle assurances générales »;

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE

PAR RÉOLUTION, le Bureau a décidé :

1. De soumettre la candidature de M. Dominique Naneix pour le prix « Mérite du C.I.Q. » en reconnaissance de son apport extraordinaire au développement et à la promotion de la profession;

FONCTIONS ET TÂCHES

Au cours de l'année 2002-2003, les travaux de restructuration organisationnelle ont été complétés et le Bureau a approuvé les fonctions et tâches du directeur des services professionnels et celles du directeur général à qui a été confié le poste de secrétaire de l'Ordre.

À titre d'information, nous vous présentons le résumé des principales « fonctions et tâches » du directeur général et secrétaire et du directeur des services professionnels.

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Le directeur général assume plusieurs responsabilités au sein de l'Ordre dont notamment la planification, l'organisation, la direction, la coordination et le contrôle des opérations, des activités et des services au siège social. À cet égard, il assure l'utilisation efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières de l'Ordre afin de lui permettre de s'acquitter de sa mission de protection du public.

Il accorde également son soutien aux activités de la présidente, du Bureau de direction et au directeur des services professionnels.

D'autre part, à titre de secrétaire de l'Ordre, les principales responsabilités et/ou interventions sont les suivantes :

- Assister à toutes les assemblées du Bureau
- Rédiger les procès-verbaux des assemblées du Bureau
- Assurer le suivi des décisions du Bureau
- Planifier, organiser et contrôler la tenue du scrutin annuel pour l'élection des administratrices et administrateurs du Bureau
- Planifier, organiser et contrôler l'inscription annuelle des membres
- Planifier, organiser et contrôler l'examen professionnel et l'émission des permis de pratique
- Maintenir à jour le Tableau des membres
- Administrer les recommandations du Comité de la formation professionnelle en regard des demandes d'équivalence de diplôme

- Administrer et contrôler la cession des dossiers des opticiennes et opticiens qui cessent d'exercer
- Administrer et contrôler les décisions du Bureau en matière de limitation du droit d'exercice
- Administrer les demandes adressées au Comité de révision
- Assurer le suivi à toute la correspondance reçue et transmise par la direction de l'Ordre

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services professionnels planifie, organise, dirige, contrôle et coordonne les activités professionnelles, le perfectionnement des membres et l'inspection professionnelle qui s'exercent au sein de l'Ordre.

À ce titre, il doit, entre autres, assurer la coordination des travaux des comités, effectuer le suivi approprié des demandes d'informations reçues du public et des membres, coordonner les activités de communications destinées au public et aux membres et s'acquitter de toutes les autres tâches ou mandats qui peuvent lui être confiés par le directeur général.

Marcel Paquette, o.o.d.
Secrétaire

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est avec grand plaisir que je vous présente un résumé de mon apport à la réalisation du mandat de l'Ordre pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2003.

MISE À JOUR DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

À la suite du dépôt en juin 2002 du deuxième rapport du Groupe de travail ministériel portant cette fois sur les professions de la santé et des relations humaines concernant les professions du secteur privé dont les opticiens, le Ministre a confié à l'Office des professions le mandat de dégager les consensus nécessaires au sein des ordres apparentés afin de mettre en application les recommandations du Groupe de travail ministériel présidé par le Dr Roch Bernier.

La direction générale a été sollicitée pour la préparation des « Commentaires et avis de l'Ordre » devant être adressés à l'Office des professions en regard des recommandations formulées par le Groupe de travail ministériel portant sur les professions d'opticien d'ordonnances, d'optométriste et de médecin ophtalmologiste.

Dans ses commentaires et avis, l'Ordre a suggéré à l'Office des professions plusieurs précisions quant aux activités qui seraient réservées aux opticiens d'ordonnances afin d'éliminer une fois pour toutes les conflits interprofessionnels découlant des gestes professionnels posés par le personnel non professionnel des optométristes et des médecins ophtalmologistes et pour assurer la sauvegarde des droits des opticiens d'ordonnances en regard de l'ajustement des lentilles cornéennes.

À la suite du dépôt des commentaires et avis de l'Ordre, plusieurs rencontres ont été tenues avec l'Office des professions tout au long de l'année et plusieurs solutions alternatives ont été proposées à l'Office des professions. Le dossier pourrait vraisemblablement progresser au cours de la prochaine année.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Dans la foulée des recommandations formulées dans le cadre des travaux d'analyse diagnostique

et du plan d'orientation, la direction générale a été également sollicitée pour l'élaboration du document de planification stratégique qui a été successivement évalué et bonifié par le Comité de gestion et par le Bureau avant d'être adopté en février 2003.

Trois grands axes de développement ont été retenus pour les prochaines années, à savoir :

- 1) Développer le rayonnement de la profession,
- 2) Favoriser le développement économique des membres,
- 3) Valoriser la profession auprès des membres.

L'atteinte des objectifs déterminés par chacun de ces axes de développement repose sur la réalisation d'activités réalistes tant du point de vue des coûts que celui des échéanciers.

Dans un premier temps, le directeur des services professionnels s'est vu mandaté pour proposer en collaboration avec le Comité des communications des articles mettant en évidence ce qui distingue les opticiens d'ordonnances des autres professionnels du domaine oculo-visuel et ce qui unit ces mêmes professionnels.

Dans un deuxième temps, après avoir été approuvé, le plan de communication sera réalisé dans le respect des budgets consentis annuellement au poste des communications.

LA SITUATION FINANCIÈRE

La dernière année a été marquée par des travaux visant à compléter la révision de la structure organisationnelle des fonctions exercées par l'Ordre. Cet exercice s'est traduit par une réduction du personnel et par l'utilisation optimale des ressources financières générées par l'apport de chacun des membres de l'Ordre.

L'année financière 2002-2003 terminée le 31 mars 2003 montre un excédent des revenus sur les dépenses qui mérite d'être souligné.

J'invite donc les membres de l'Ordre à consulter le bilan financier de l'Ordre au 31 mars 2003, lequel

a été rendu possible par les initiatives du Bureau de direction et par l'implication de toute l'équipe de la permanence.

SUPPORT DANS LES DOSSIERS PRIORITAIRES

La direction générale a également accordé son support dans les dossiers prioritaires du Bureau, soit par la préparation de documents de travail en vue d'une prise de décision par le Bureau de direction ou encore en assurant la préparation et la transmission de la correspondance découlant des décisions prises par le Bureau. La direction générale a notamment accordé son support et un suivi dans les dossiers suivants :

- Mise à jour du système professionnel par la préparation des commentaires et avis de l'Ordre en regard du deuxième rapport du Groupe de travail ministériel et la préparation de quatre (4) rencontres avec l'Office des professions
- Planification stratégique par la préparation d'un document de travail destiné au Comité de gestion
- Politique de remboursement de la cotisation annuelle applicable aux retraits du Tableau des membres en cours d'année par la préparation d'un document de travail comportant des recommandations destinées au Bureau de direction
- Politique de remboursement des frais de déplacement et de séjour par la préparation d'un document de travail comportant des recommandations destinées au Bureau de l'Ordre
- Politique quant aux allocations de présence allouées aux administrateurs et aux membres des Comités par la préparation d'un document de travail comportant des recommandations destinées au Bureau de direction
- Description de tâches du directeur des services professionnels par la préparation d'un document de travail destiné au Comité responsable des conditions de travail et des ressources humaines de l'Ordre
- Services aux membres par la négociation d'une assurance de groupe auto/habitation pour les membres

- Comité de travail conjoint opticiens / optométristes par la participation à des rencontres portant sur les aspects réglementaires de la pratique conjointe et sur l'élaboration d'un programme de formation commun en orthèses visuelles

LES ACTIVITÉS COURANTES ET STATUTAIRES

La direction générale est également intervenue dans les dossiers suivants :

- La préparation et la transmission de huit (8) bulletins Opti-Gamme
- La tenue du Salon Vision 2002 au Palais des congrès de Montréal
- La tenue du tournoi de golf 2002 des opticiens d'ordonnances
- Le renouvellement du contrat d'assurance responsabilité professionnelle pour les membres
- Le renouvellement du contrat d'assurance collective des membres de l'Ordre et leur personnel
- Préparation de l'assemblée générale annuelle tenue le 22 septembre 2002
- Préparation de six (6) assemblées régulières du Bureau de direction

CONCLUSION

L'année 2002-2003 a été une année axée sur la poursuite des travaux de restructuration initiés en 2001-2002 et sur le peaufinement des outils de développement que s'est doté l'Ordre.

La direction générale est très fière des résultats générés par l'apport très important des membres du Bureau de direction et du personnel de l'Ordre qui tentent, chaque jour, de rendre les services auxquels s'attendent le public et les membres.

Marcel Paquette, o.o.d.
Directeur général

RAPPORT DU DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

LA COORDINATION DES TRAVAUX DES COMITÉS

Durant sa première année en fonction, le directeur des services professionnels, a participé avec la direction à l'évaluation des mandats de certains comités. Le Comité d'inspection professionnelle et le Comité de la formation continue ont reçu une attention particulière et des travaux ont été entrepris pour apporter certaines modifications à leurs fonctionnements. Parallèlement, les autres comités ont bénéficié d'un suivi constant, en rapport avec leurs activités statutaires.

Comité d'inspection professionnelle

La direction des services professionnels a reçu le mandat d'étudier, avec les différents intervenants, les procédures du Comité d'inspection et de faire des recommandations au Bureau de direction. Ces discussions ont débouché sur une approche consensuelle concernant les modifications à apporter aux procédures d'inspection. Elles ont permis de :

- Mettre à jour les procédures
- De modifier les questionnaires d'évaluation en misant sur les aspects pédagogiques d'une inspection professionnelle
- De créer un formulaire de recommandation pour les inspectrices et les inspecteurs

Plusieurs appels de candidatures ont paru dans l'Opti-gramme pour la recherche d'inspectrices et d'inspecteurs et des démarches ont aussi été entreprises auprès de certains membres pour combler les postes à pourvoir.

La direction des services professionnels a assuré le traitement de nombreux dossiers d'inspections, de leurs inscriptions à l'agenda jusqu'à leur analyse. Des lettres de recommandations ainsi que des lettres de fermeture d'inspections ont été envoyées aux membres inspectés.

Dans le dossier de la formation, à la suggestion du directeur des services professionnels, le Comité a créé des formateurs en milieu de travail (FMT) qui peuvent offrir certaines formations aux membres, sur leur lieu de travail. Cette approche novatrice

permet de répondre rapidement et à peu de frais à certains besoins de formation.

À la suite de la décision du Comité d'inspecter les opticiennes et les opticiens travaillant pour le compte d'optométristes, la présidente du Comité d'inspection de l'Ordre des optométristes a été rencontrée pour être avisée du début d'un programme d'inspection, dès l'automne 2003, pour les membres exerçant dans des bureaux d'optométristes.

Le Comité de la formation continue

Un plan d'action a été préparé pour la période 2003-2004. Ce plan a été précédé d'une réflexion approfondie des besoins des membres en matière de formation continue. En complément à ce travail, le directeur des services professionnels travaille à la mise en place d'une ressource externe pour la formation continue des membres. À cette fin, certains organismes spécialisés dans le domaine de la formation continue ont été sollicités dans le but d'étudier le type d'entente qui pourrait être prise entre l'Ordre et un de ces organismes.

ASSURER LE SUIVI DES DEMANDES D'INFORMATIONS

À titre d'intervenant de première ligne auprès du public et des professionnels concernant les demandes d'informations générales, la direction des services professionnels a assuré le suivi de 136 demandes d'informations, entre le mois d'août 2002 et le mois de mars 2003. Ces demandes provenaient à 58% du public et à 42% de professionnels. Les questions du public ont fréquemment porté sur les garanties et les remboursements. Les questions des professionnels concernent généralement leurs responsabilités professionnelles face à certaines situations particulières. De nombreuses questions ont porté sur la formation continue, l'inspection professionnelle et les procédures d'équivalence de diplôme.

LA CONCILIATION ACCÉLÉRÉE

À la suite de rencontres avec la Présidente, le directeur général et le syndic, une nouvelle procédure de conciliation accélérée a été développée. De plus, un dépliant faisant la promotion auprès des membres de cette méthode de résolution de conflits a été élaboré et des outils d'interventions pour le public et les membres ont été créés.

LES PUBLICATIONS DE L'ORDRE

À titre de coordonnateur de la revue *Coup d'œil*, le directeur des services professionnels a travaillé avec la maison d'édition sur divers dossiers relatifs au développement de la revue :

- Élaboration du contenu rédactionnel
- Remplacement de la rédactrice en chef
- Augmentation de la diffusion du magazine

Dorénavant, à la demande du directeur des services professionnels, le *Coup d'œil* est diffusé dans les bureaux de comités des députés de l'Assemblée nationale. Cette initiative permettra de mieux faire connaître la profession auprès de nos élus. La recherche de rédacteurs pour la revue a aussi donné des résultats positifs. La participation d'un plus grand nombre de rédacteurs place notre magazine professionnel en bonne position pour mieux informer les membres de l'Ordre et les autres professionnels de la santé du domaine oculo-visuel.

MANDATS CONNEXES

Renouvellement du matériel informatique

Afin de procéder à une évaluation des besoins de l'Ordre en termes de logiciels de gestion, plusieurs actions ont été entreprises :

- Rencontres avec le personnel de l'Ordre
- Rencontres d'entreprises informatiques
- Rencontres avec des ordres professionnels

Salon Vision 2002

Le directeur des services professionnels a contribué au Salon Vision 2002 en s'occupant,

entre autres, du kiosque de l'Ordre et de la journée de formation continue.

Examen professionnel

La direction des services professionnels a été sollicitée par le secrétaire de l'Ordre pour analyser les résultats des examens professionnels de la dernière année. Un nouvel examen a été préparé, en collaboration avec le directeur général.

Formation

Afin de s'acquitter de ses tâches avec la plus grande expertise possible, le directeur des services professionnels a assisté à des séances de formation offertes par le Conseil interprofessionnel du Québec. Les rencontres portaient sur les aspects juridiques de l'inspection professionnelle, la formation continue obligatoire et l'analyse des demandes d'équivalence de diplôme.

CONCLUSION

La mise en place, depuis un an, de la direction des services professionnels, s'est faite sous le signe de l'efficacité, dans le respect des objectifs du Bureau de direction. Par une gestion quotidienne des comités, la direction des services professionnels assure une coordination dynamique des différentes activités de l'Ordre reliées aux comités, favorisant une synergie propice à l'amélioration générale des services offerts par l'Ordre au public et aux membres. L'échange d'informations entre les comités et la direction, que favorise cette nouvelle structure, permet d'assurer la complémentarité des missions des comités, en fonction des objectifs du Bureau de direction. Les actions qui en découlent favorisent la performance globale des activités de l'Ordre.

Je tiens à remercier le Bureau de direction, le personnel de l'Ordre et les membres des comités pour leur accueil, leur compréhension et leur soutien dans la première année de mon mandat.

Eddy Fillion, o.o.d.

Directeur des services professionnels

COMPOSITION DES COMITÉS

COMITÉ DE DISCIPLINE

- M. Gabriel Assaf, o.o.d., membre
- M. Normand Bélanger, o.o.d., membre
(Jusqu'au 23 octobre 2002)
- Mme Marilyse Bourguignon, o.o.d., membre
- Mme Sylvie Cossette, o.o.d., membre
- M. Gilles Deschamps, o.o.d., membre
- Mme Louise Dionne, o.o.d., membre
- Mme Rita Domingue, o.o.d., membre
- M. Richard Gauthier, o.o.d., membre
- Mme Josée Houle, o.o.d., membre
- Mme Claudie Roy, o.o.d., membre
- Mme Johanne Salvas, o.o.d., membre
- M. Samir Sardi, o.o.d., membre
- Mme Carole Savard, o.o.d., membre
(Jusqu'au 23 octobre 2002)
- Mme Nicole Savard, o.o.d., membre
- M. Michel Verdon, o.o.d., membre
- Mme Linda Villiard, o.o.d., membre
- Mme Sophie Bousquet, secrétaire

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- M. Alain Veillette, o.o.d., président
(Depuis le 23 octobre 2002)
- M. Sylvain Légaré, o.o.d., président
(Du 24 avril 2002 au 23 octobre 2002)
- Mme Monique Desjardins, o.o.d., présidente
(Jusqu'au 24 avril 2002)
- Mme Nathalie Châteauvert, o.o.d., membre
(Depuis le 19 juin 2002)
- M. Eddy Fillion, o.o.d., membre
(Depuis le 23 octobre 2002)
- M. Jean-Marie Gagnon, o.o.d., membre
(Jusqu'au 23 octobre 2002)
- Mme Stéphanie Gaucher, o.o.d., membre
(Depuis le 19 juin 2002)
- Mme Stéphanie Girard, o.o.d., membre
(Depuis le 19 juin 2002)
- Mme Louise Lafortune, o.o.d., membre
(Depuis le 19 juin 2002)
- M. Michel Leblanc, o.o.d., membre
(Jusqu'au 23 octobre 2002)
- M. Amir Nowroozi, o.o.d., membre
(Depuis le 19 juin 2002)
- M. Alain Veillette, o.o.d., membre
(Depuis le 23 octobre 2002)
- Mme Marie Bernard, o.o.d., inspecteur et enquêteur
(Jusqu'au 23 octobre 2002)

- Mme Brigitte Carrier, o.o.d., inspecteur et enquêteur
- Mme Stéphanie Gaucher, o.o.d., inspecteur
(Depuis le 11 décembre 2002)
- Mme Stéphanie Girard, o.o.d., inspecteur
(Depuis le 11 décembre 2002)
- Mme Julie Latraverse, o.o.d., inspecteur et enquêteur
(Jusqu'au 23 octobre 2002)
- Mme Brigitte Moreau, o.o.d., inspecteur et enquêteur
- M. Sylvain Légaré, o.o.d., inspecteur et enquêteur
(Jusqu'au 23 octobre 2002)
- M. Alain Veillette, o.o.d., inspecteur et enquêteur
- Mme Marie Bernard, o.o.d., formateur
(Depuis le 19 février 2003)
- Mme Julie Latraverse, o.o.d., formateur
(Depuis le 11 décembre 2002)
- M. Jean-Paul Piéaut, o.o.d., formateur
(Depuis le 19 février 2003)
- Mme Huguette Bégin, secrétaire
(Jusqu'au 4 septembre 2002)
- M. Eddy Fillion, o.o.d., secrétaire
(Depuis le 4 septembre 2002)

COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- M. Gaston Champagne, président
- M. Gaston Champagne, membre
- M. Eddy Fillion, o.o.d., membre
(Depuis le 23 octobre 2002)
- Mme Louise Milot, A.P.I. attachée au programme d'orthèses visuelles, membre
(Jusqu'au 23 octobre 2002)
- M. Jean-Paul Piéaut, o.o.d., membre
- Mme Brigitte Robidas, o.o.d., secrétaire
(Jusqu'au 23 octobre 2002)
- M. Eddy Fillion, o.o.d., secrétaire
(Depuis le 23 octobre 2002)

COMITÉ DE RÉVISION

- Mme Jeanne Bouchard, administratrice nommée, membre
(Depuis le 23 octobre 2002)
- M. Richard Chamberland, o.o.d., membre
- M. Jean Delisle, o.o.d., membre
- Mme Nathalie Ebnoether, administratrice nommée, membre

- M. Jean-François Joly, administrateur nommé, membre
(Jusqu'au 23 octobre 2002)
- Mme Jeanne-Nathalie Raymond, o.o.d., membre
- M. Eddy Fillion, o.o.d., secrétaire
(Depuis le 23 octobre 2002)

CONSEIL D'ARBITRAGE

- Mme Jeanne Bouchard, administratrice nommée, membre
(Depuis le 23 octobre 2002)
- M. Richard Chamberland, o.o.d., membre
- M. Jean Delisle, o.o.d., membre
- Mme Nathalie Ebnoether, administratrice nommée, membre
(Depuis le 23 octobre 2002)
- Mme Jeanne-Nathalie Raymond, o.o.d., membre
- M. Eddy Fillion, o.o.d., secrétaire
(Depuis le 23 octobre 2002)

COMITÉ DE LA FORMATION

- M. Eddy Fillion, o.o.d., président
(Depuis le 23 octobre 2002)
- M. Eddy Fillion, o.o.d., membre
(Depuis le 23 octobre 2002)
- Mme Carole Laguë, o.o.d., membre
(Jusqu'au 23 octobre 2002)
- Mme Brigitte Robidas, o.o.d., membre
(Jusqu'au 23 octobre 2002)
- Mme Nathalie Tremblay, o.o.d., membre
(Depuis le 23 octobre 2002)
- M. Eddy Fillion, o.o.d., secrétaire
(Depuis le 23 octobre 2002)

COMITÉ DE GESTION

- Mme Linda Samson, o.o.d., présidente
- M. Mario Bourgault, o.o.d., vice-président
- M. Stéphane Côté, o.o.d., trésorier
- M. Marcel Paquette, o.o.d., secrétaire

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

- Mme Chantal Laberge, o.o.d., présidente
(Depuis le 23 octobre 2002)
- M. René Gagnon, o.o.d., président
(Jusqu'au 23 octobre 2002)
- M. René Gagnon, o.o.d., membre
- Mme Carole Boivin, o.o.d., membre
(Jusqu'au 23 octobre 2002)
- Mme Julie Jalbert, o.o.d., membre
(Depuis le 23 octobre 2002)
- Mme Anne Jolicoeur, o.o.d., membre
(Jusqu'au 23 octobre 2002)

- Mme Chantal Laberge, o.o.d., membre
- M. Jean-Paul Piéaut, o.o.d., membre
- Mme Pascale Piéaut, o.o.d., membre
- M. Nicolas Richer, o.o.d., membre
- M. Frédéric Saucier, o.o.d., membre
(Depuis le 23 octobre 2002)
- Mme Julie Savard, o.o.d., membre
(Jusqu'au 23 octobre 2002)
- M. Nicolas Sylvestre, o.o.d., membre
(Jusqu'au 23 octobre 2002)
- M. Eddy Fillion, o.o.d., secrétaire
(Depuis le 23 octobre 2002)

COMITÉ DES RÈGLEMENTS

- Mme Annie Brassard, o.o.d., membre
- Mme Caroline Normandin, o.o.d., membre
- Mme Linda Samson, o.o.d., membre
(Depuis le 23 octobre 2002)
- Mme Jeanne Bouchard, administratrice nommée, personne ressource
(Depuis le 23 octobre 2002)
- M. Eddy Fillion, o.o.d., personne ressource
(Depuis le 23 octobre 2002)
- M. Jean-François Joly, administrateur nommé
(Jusqu'au 23 octobre 2002)
- M. Claude Lalonde, o.o.d., personne ressource
(Jusqu'au 23 octobre 2002)
- Mme Brigitte Robidas, o.o.d., personne ressource
(Jusqu'au 23 octobre 2002)
- M. Marcel Paquette, o.o.d., secrétaire

COMITÉ SUR LES LUNETTES DE SÉCURITÉ

- M. Mario Bourgault, o.o.d., président
- M. Stéphane Bégin, o.o.d., membre
- M. Mario Bourgault, o.o.d., membre
- M. Michel Leblanc, o.o.d., membre
- M. Eddy Fillion, o.o.d., secrétaire
(Depuis le 23 octobre 2002)

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

- M. Stéphane Côté, o.o.d., président
(Depuis le 23 octobre 2002)
- Mme Michèle Beaulieu, o.o.d., présidente
(Jusqu'au 23 octobre 2002)
- M. Stéphane Côté, o.o.d., membre
- M. Richard Giguère, o.o.d., membre
- Mme Andrée Lamoureux, o.o.d., membre
- Mme Nathalie Ebnoether, administratrice nommée, personne ressource
- M. Eddy Fillion, o.o.d., secrétaire
(Depuis le 23 octobre 2002)

COMITÉ DE CONTRÔLE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

- M. Eddy Fillion, o.o.d., responsable
(Depuis le 23 octobre 2002)

COMITÉ SUR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- M. Eddy Fillion, o.o.d., personne ressource
(Depuis le 23 octobre 2002)
- M. Marcel Paquette, o.o.d., personne
ressource
(Depuis le 23 octobre 2002)

COMITÉ D'ANALYSE DU « GREFFE D'ENQUÊTES » ET DU « GREFFE DE CONCILIATION »

- Mme Linda Samson, o.o.d.
(Depuis le 23 octobre 2002)
- M. Marcel Paquette, o.o.d.
(Depuis le 23 octobre 2002)

COMITÉ DE TRAVAIL SUR L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE FORMATION COMMUN EN ORTHÈSES VISUELLES

- M. Lin Jutras, o.o.d., représentant
(Depuis le 4 septembre 2002)
- M. Dominique Naneix, o.o.d., représentant
(Depuis le septembre 2002)
- M. Marcel Paquette, o.o.d., représentant
(Depuis le 4 septembre 2002)

COMITÉ DE PROGRAMME EN ORTHÈSES VISUELLES

- Mme Nathalie Tremblay, o.o.d., représentante
(Depuis le 19 juin 2002)

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

NATURE DU MANDAT

Surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre selon un programme de surveillance qu'il détermine annuellement.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE

Le Comité d'inspection professionnelle a assuré le traitement de nombreux dossiers durant l'exercice 2002-2003.

En plus d'avoir effectué des inspections statutaires, le Comité a procédé à de nombreuses modifications des procédures d'inspection. Dorénavant, le membre remplit lui-même son questionnaire d'auto-évaluation et, dans la plupart des cas, l'inspecteur peut compléter sur place la procédure d'inspection. De plus, la procédure d'évaluation des inspections a été allégée, permettant au Comité de se concentrer sur les dossiers soulevant une problématique particulière. À la suite de ces modifications et pour valider les nouvelles procédures, des inspections-tests ont été effectuées à l'automne 2002. Ces inspections ont permis d'éprouver les changements apportés et de raffiner la démarche et les outils de l'inspection.

Le Comité a aussi procédé à la création de formateurs en milieu de travail (FMT), des opticiennes et opticiens qui peuvent donner une légère formation aux membres, pour répondre à certains besoins ponctuels.

Le Comité tient aussi à souligner le départ de M. Sylvain Légaré de la présidence du Comité. Monsieur Légaré a été d'une aide appréciable pour le Comité, entre autres dans le traitement de nombreux dossiers et le développement des nouveaux outils de l'inspection.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Le Comité d'inspection professionnelle s'est réuni à trois (3) reprises durant l'année.

Au cours de ces réunions :

- Il a pris connaissance des dossiers d'inspection et des recommandations faites aux membres.
- Il a organisé une (1) journée de formation pour les membres du département d'inspection.

De son côté, le directeur des services professionnels a participé à deux (2) rencontres de formation sur l'inspection professionnelle, organisées par le Conseil Interprofessionnel du Québec.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité d'inspection professionnelle a effectué soixante-neuf (69) visites d'inspection régulière des membres qui pratiquent dans vingt-huit (28) bureaux :

De plus, le Comité a procédé :

• Nombre d'inspections	69
• Offre de formation (FMT)	19
• Formation en milieu de travail complétée	3
• Demandes de documents	29
• Visite de suivi	0
• Enquête particulière sur la compétence	0
• Dossier transmis au syndic pour enquête de nature disciplinaire	0
• Dossier transmis au Comité par le syndic	0
• Fermeture de dossiers d'inspection	77

Alain Veillette, o.o.d.
Président du Comité

RAPPORT DU SYNDIC

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Bureau du syndic a procédé à l'analyse de 152 dossiers d'enquête de nature disciplinaire. Ces dossiers d'enquête ont été ouverts suite aux demandes d'enquête du public, de la profession et autres sources d'informations.

Après enquête, 58 dossiers ont été refusés et à la fin de l'exercice 85 dossiers étaient toujours sous enquête.

En vertu de l'article 123.6 du *Code des professions*, 7 dossiers ont été réglés en conciliation, 3 dossiers ont été refusés et 20 dossiers étaient en conciliation à la fin de l'exercice.

Aucune demande de conciliation d'honoraires trop élevés n'a été soumise au syndic et aucun dossier n'a été porté en arbitrage ou en discipline.

Tableau 1 – Activités concernant les enquêtes et la conciliation du syndic, pour la période du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003

1.0 Enquêtes traitées par le syndic en 2002-2003

1.1 Plaintes à l'étude au 31 mars 2002	106
1.2 Demandes d'interventions reçues du 1 ^{er} avril 2002 au 31 mars 2003	175
Total	281

2.0 État des dossiers d'enquêtes au 31 mars 2003

2.1 Dossiers non-retenus après enquête	58
2.2 Interventions réglées	138
2.3 Dossier porté en discipline	0
2.4 Dossiers en enquête au 31 mars 2003	85
Total	281

3.0 Conciliation (Article 123.6 C.P.)

3.1 Demandes de conciliation traitées	30
3.2 Dossiers réglés en conciliation	7
3.3 Dossiers refusés en conciliation	3
3.4 Dossiers en conciliation à la fin de l'exercice	20
Total	30

4.0 Conciliation (Article 88 C.P.)

Durant l'exercice 2002-2003, aucune demande de conciliation d'honoraires trop élevés n'a été reçue.

Tableau 2 – Statistiques

Années de référence	Demandes d'enquêtes ou d'interventions	Dossiers en enquête	Demandes traitées en conciliation
2001-2002	460	167	47
2002-2003	175	152	30

5.0 Dossiers disciplinaires

Durant l'exercice, le Bureau du syndic a assuré le suivi de 3 dossiers devant le Comité de discipline et de 1 dossier porté en appel au Tribunal des professions.

Claude Lalonde, o.o.d.
Syndic

RAPPORT DU GREFFE DISCIPLINAIRE

NOMBRE DE PLAINTES REÇUES

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité de discipline n'a été saisi d'aucune nouvelle plainte.

PLAINTES TRAITÉES AU COMITÉ DE DISCIPLINE

Plaintes en audition au 1 ^{er} avril 2002	3
Plainte inscrite entre le 1 ^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003	0
Plainte en délibérée entre le 1 ^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003	1
Total	4

CHEFS D'INFRACTION AU 31 MARS 2003

Chefs d'infraction pour les causes en audition au 1 ^{er} avril 2002	51
Chef d'infraction pour les causes inscrites entre le 1 ^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003	0
Total	51

ÉTAT DES DOSSIERS DISCIPLINAIRES AU 31 MARS 2003

Décisions rendues, amendes et frais imposés par le Comité de discipline	3
Plainte en attente d'une décision	1
Plainte retirée par le Comité de discipline	0
Plainte rejetée	0
Plainte en audition au 31 mars 2003	0
Total	4

ÉTAT DES DOSSIERS AU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décisions en appel au 1 ^{er} avril 2002	2
Décision portée en appel entre le 1 ^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions entre le 1 ^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003	2
Dossier en appel au Tribunal des professions en date du 31 mars 2003	1

ÉTAT DES AMENDES ET FRAIS DISCIPLINAIRES AU 31 MARS 2003

Amendes et frais à recevoir au 1 ^{er} avril 2002	63 185,52 \$
Amendes et frais facturés par le Greffe du 1 ^{er} avril 2002 au 31 mars 2003	8 690,48 \$
Amendes et frais imposés par le Tribunal des professions du 1 ^{er} avril 2002 au 31 mars 2003	9 729,34 \$
Amendes et frais perçus du 1 ^{er} avril 2002 au 31 mars 2003	56 274,97 \$
Radiations de créances	0,00 \$
Amendes et frais à recevoir au 31 mars 2003	25 330,37 \$

Sophie Bousquet
Secrétaire du
Comité de discipline

RAPPORT SUR LA PRATIQUE ILLÉGALE

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Bureau du syndic a assuré le suivi de cinq (5) dossiers de poursuites pénales amorcées durant les exercices précédents.

Dossier 4040285 : M. Gérard Marcotte, district de St-Jérôme

Durant l'exercice, nous avons, le 22 avril 2002, procédé au retrait de 24 chefs de la plainte qui demeuraient en suspens, considérant que l'engagement à ne pas récidiver avait été respecté. De plus, nous avons suivi la perception de l'amende imposée, et à la fin de l'exercice le solde de ce dossier était de 1 250 \$, sur une amende totale de 5 400 \$.

Dossier 4040287 : M. Pierre Attie et Mme Hala Hachem, district de Longueuil

Dans ce dossier, en date du 21 mai 2002, M. Pierre Attie a plaidé coupable sur cinq (5) chefs de la poursuite le concernant. Une amende de 600 \$ par

chef lui a été imposée. L'amende totale de 3 000 \$ a été acquittée et le paiement de cette amende a été reçu au bureau de l'Ordre le 6 janvier 2003. Les autres chefs concernant Mme Hala Hachem ont été retirés.

Dossier 4040287 : M. Pierre Attie et M. Georges Attie, district de Laval

Dans ce dossier, en date du 11 juin 2002, M. Pierre Attie a plaidé coupable sur quatre (4) chefs de la poursuite le concernant. Une amende de 600 \$ par chef lui a été imposée. L'amende totale de 2 400 \$ a été acquittée et le paiement de cette amende a été reçu au bureau de l'Ordre le 25 octobre 2002. Les autres chefs concernant M. Georges Attie ont été retirés.

Claude Lalonde, o.o.d.
Syndic

RAPPORT DU GREFFE PÉNAL

ÉTAT DES DOSSIERS DE PRATIQUE ILLÉGALE AU 31 MARS 2003

Décisions rendues par la Cour du Québec	2
Plainte rejetée	0
Plaintes retirées	2
Plainte à être entendue	0
Total	4

ÉTAT DES AMENDES IMPOSÉES AU 31 MARS 2003

Amendes à recevoir au 1^{er} avril 2002 1 904 \$

Amendes facturées du 1 ^{er} avril 2002 au 31 mars 2003	6 650 \$
Total	8 554 \$
Amendes perçues du 1 ^{er} avril 2002 au 31 mars 2003	7 210 \$
Amendes à recevoir au 31 mars 2003	1 344 \$
Total	8 554 \$

Sophie Bousquet
Responsable du greffe pénal

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

NATURE DU MANDAT

Favoriser la mise à jour des connaissances nécessaires à l'exercice de la profession.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'exercice 2002-2003, plusieurs membres ont participé aux activités de formation continue.

Dans le cadre du Salon Vision 2002, nous avons tenu une journée-conférences. Un nombre record d'inscriptions a été enregistré à cette activité. Les 3 sujets traités étaient :

« Répondre au défi du port continu en lentilles cornéennes »

Le Dr Jean-Pierre Chartrand nous a présenté la nouvelle lentille en silicone d'hydrogel pouvant être prescrite pour un port continu de 30 jours.

« La nouvelle lentille de contact implantable »

Il est maintenant possible d'implanter une lentille cornéenne dans l'œil pour régler un problème d'amétropie. Le Dr Marcello Wajszilber, ophtalmologiste argentin, pratiquant avec le Dr Sameh Fanous, de la Clinique de l'œil de Montréal, est venu nous parler de cette nouvelle technologie.

« Où en est la lentille bifocale ? »

Le marché de la lentille bifocale est en pleine croissance et la technologie évolue rapidement. Trois experts dans ce domaine nous ont entretenus de la résolution de problèmes liés à l'ajustement de ces lentilles, des nouveaux produits et de leurs utilisations. Il s'agissait de M. Gilles Castonguay des Laboratoires Blanchard, de Mme Manon Pelletier-Boucher, opticienne, et de M. Jean Gosselin, opticien.

Monsieur René Gagnon a quitté la présidence du Comité. Nous tenons à le remercier chaleureusement pour son excellent travail, d'autant plus qu'il continuera à œuvrer au sein du Comité. Deux nouveaux membres se sont joints à nous. Il s'agit de Mme Julie Jalbert et de M. Frédéric Saucier. Je tiens à remercier tous les membres du Comité pour leur disponibilité et leur enthousiasme tout au long de l'année.

STATISTIQUES AU 31 MARS 2003

Au cours de l'année, le Comité de la formation continue s'est réuni à trois (3) reprises. Durant cette même année, une (1) journée-conférences a été organisée le 26 octobre à Montréal. Voici les sujets qui ont été traités, le nombre de participants et le nombre de crédits admissibles :

- Répondre au défi du port continu en lentilles cornéennes : 181 participants (362 crédits)
- La nouvelle « lentille de contact implantable » : 180 participants (360 crédits)
- Où en est la lentille bifocale ? : 169 participants (338 crédits)

En 2002-2003, 273 opticiens(nes) ont participé à la formation continue et ont accumulé un total de 1766 crédits.

Type d'activité	Participants	Crédits
Journée-conférences	185	1 060
Lectures accréditées	84	244
Participation à une activité accréditée autre	48	111
Accréditation d'activité individuelle	25	351

Au cours de l'année, 83 attestations de formation continue ont été émises à 83 opticiens(nes), et en date du 31 mars 2003, 61 opticiens(nes) sont éligibles à l'obtention d'une attestation qui leur sera émise au cours de la prochaine année.

Depuis le début de la formation continue en 1995 jusqu'au 31 mars 2003, 789 opticiens(nes) ont participé aux activités de formation continue et ont accumulé un total de 16 811 crédits. De plus, 583 attestations ont été émises à 345 opticiens(nes).

Chantal Laberge, o.o.d.
Présidente du Comité

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

NATURE DU MANDAT

Procéder à l'évaluation des demandes d'équivalences des diplômes et de formation selon la réglementation en vigueur.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité a reçu cinq (5) demandes d'équivalence de diplôme et a assuré le suivi de quatre (4) demandes récurrentes de l'année 2001-2002.

SUIVI DES DEMANDES

1.0 Demandes

- Dossiers en attente de documents au 1^{er} avril 2002 2
- Dossiers à l'étude au 1^{er} avril 2002 2
- Demandes reçues entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003 5

TOTAL 9

2.0 État des dossiers au 31 mars 2003

- Demande refusée 1
- Demandes annulées * 2
- Demandes en attente de documents 4
- Demandes à l'étude 2
- Équivalence accordée 0

TOTAL 9

* Une demande d'équivalence est annulée si le candidat ne transmet pas les documents ou les informations spécifiques dans les douze (12) mois suivant la requête du Comité.

Eddy Fillion, o.o.d.
Secrétaire du Comité

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

NATURE DU MANDAT

Donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'exercice 2002-2003, aucune demande de révision d'une décision rendue par le syndic n'a été portée à l'attention du Comité.

Eddy Fillion, o.o.d.
Secrétaire du Comité

RAPPORT DU COMITÉ SUR LES LUNETTES DE SÉCURITÉ

NATURE DU MANDAT

Favoriser l'implication des opticiennes et des opticiens en matière de lunettes de sécurité et faire les recommandations nécessaires au Bureau.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'exercice 2002-2003, le président du Comité et le directeur des services professionnels se sont rencontrés pour tracer le programme des activités du Comité.

Les discussions ont principalement porté sur les nouvelles normes concernant les lunettes de sécurité industrielle et la préparation d'un cours de formation dans ce domaine pour les membres. Un article sur les nouvelles normes a été publié dans la revue Coup d'oeil, et le directeur des services professionnels a préparé des capsules d'informations sur le sujet pour le bulletin Opti-Gamme.

Mario Bourgault, o.o.d.
Président du Comité

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE

NATURE DU MANDAT

Entendre toute demande d'arbitrage de compte à la suite d'une conciliation qui n'a pas conduit à une entente.

TRAVAUX DU CONSEIL

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Conseil d'arbitrage n'a été saisi d'aucune demande d'arbitrage de compte.

Eddy Fillion, o.o.d.
Secrétaire du Comité

RAPPORT DU COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

NATURE DU MANDAT

Supporter et conseiller la présidence et le Bureau dans l'établissement des stratégies de communication et de relations publiques.

communication en regard des orientations stratégiques qui ont été adoptées en février 2003. C'est donc lors de l'exercice 2003-2004 que le Comité pourra davantage préciser la nature de ses travaux.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au terme de l'exercice 2002-2003, le Comité a été sollicité pour développer des outils de

Eddy Fillion, o.o.d.
Secrétaire du Comité

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION

NATURE DU MANDAT

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des opticiens d'ordonnances.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'exercice 2002-2003, une demande a été adressée à la Fédération des Cégeps et au ministre de l'Éducation pour qu'ils procèdent à la nomination de leurs représentants au sein du Comité.

Les représentants de ces deux organismes au sein du Comité ayant été nommés, le Comité pourra tenir sa première réunion en 2003-2004.

Eddy Fillion, o.o.d.
Secrétaire du Comité

ANNEXE 1

TABLEAU DES MEMBRES

RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DU TABLEAU DES MEMBRES DE L'ORDRE 1998-2002					
ANNÉE	ADHÉSIONS	RADIATIONS	DÉCÈS	RÉINSCRIPTIONS	NOMBRE DE MEMBRES
1998-1999	53	13	0	5	918
1999-2000	52	23	0	11	958
2000-2001	60	70	0	22	970
2001-2002	60	57	1	15	987
2002-2003*	58	31	1	19	1032

* Au 31 mars 2003

NOMBRE DE PERMIS				
	NOMBRE DE PERMIS			
	AU DÉBUT	DÉLIVRÉS	RÉVOQUÉS	TOTAL
EN VIGUEUR	1548	58	0	1606

COTISATION ANNUELLE 2002-2003 :

750 \$

DATE DU VERSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE :

Le 1^{er} avril de chaque année.

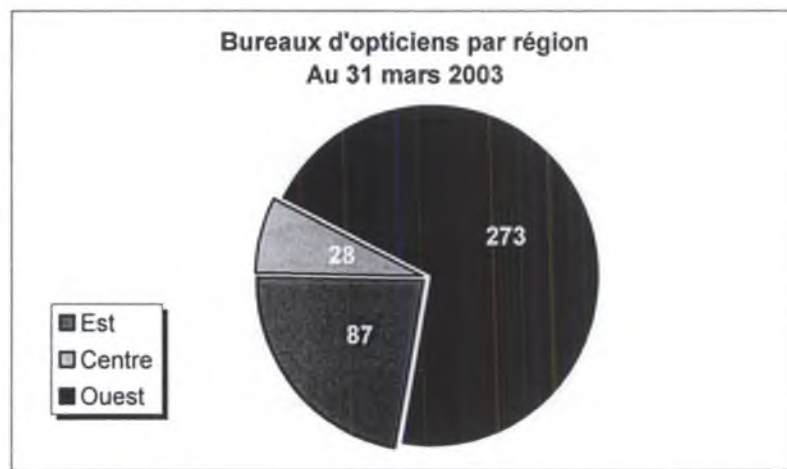
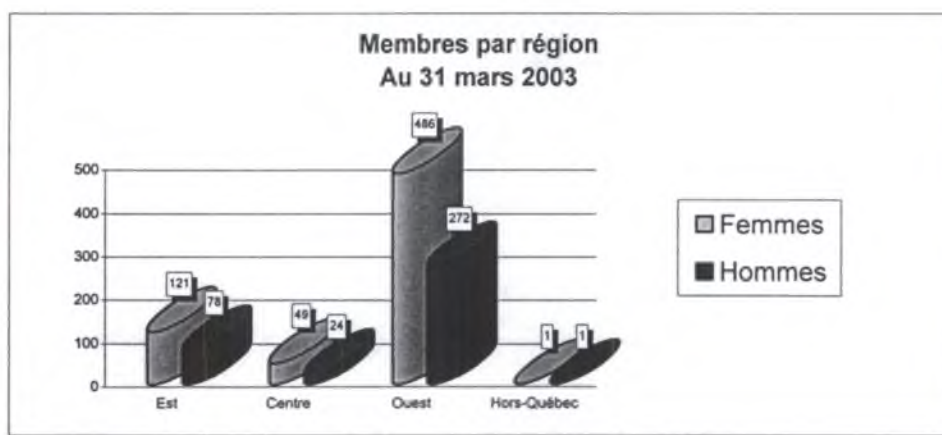
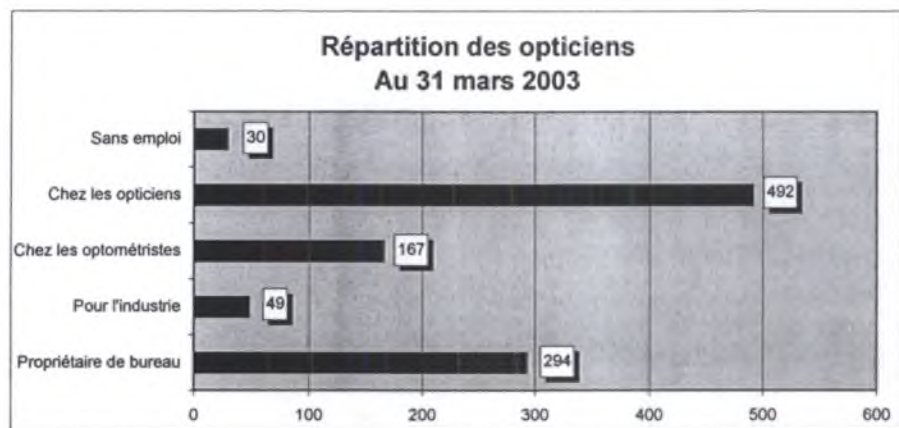
ANNEXE 2

STATISTIQUES DES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE AU 31 MARS 2003

			FEMMES	HOMMES	TOTAL
EST	01 :	Bas-Saint-Laurent	6	3	9
	02 :	Saguenay-Lac-Saint-Jean	17	10	27
	03 :	Capitale-Nationale	62	49	111
	09 :	Côte-Nord	4	0	4
	11 :	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	2	2
	12 :	Chaudière-Appalaches	32	14	46
			121	78	199
CENTRE	04 :	Mauricie	9	9	18
	05 :	Etrie	19	11	30
	08 :	Abitibi-Témiscamingue	4	0	4
	10 :	Nord-du-Québec	2	0	2
	17 :	Centre-du-Québec	15	4	19
			49	24	73
OUEST	06 :	Montréal	126	124	250
	07 :	Outaouais	9	7	16
	13 :	Laval	30	30	60
	14 :	Lanaudière	43	18	61
	15 :	Laurentides	43	14	57
	16 :	Montréal	235	79	314
			486	272	758
HORS DU QUÉBEC			1	1	2
			1	1	2
GRAND TOTAL			657	375	1032

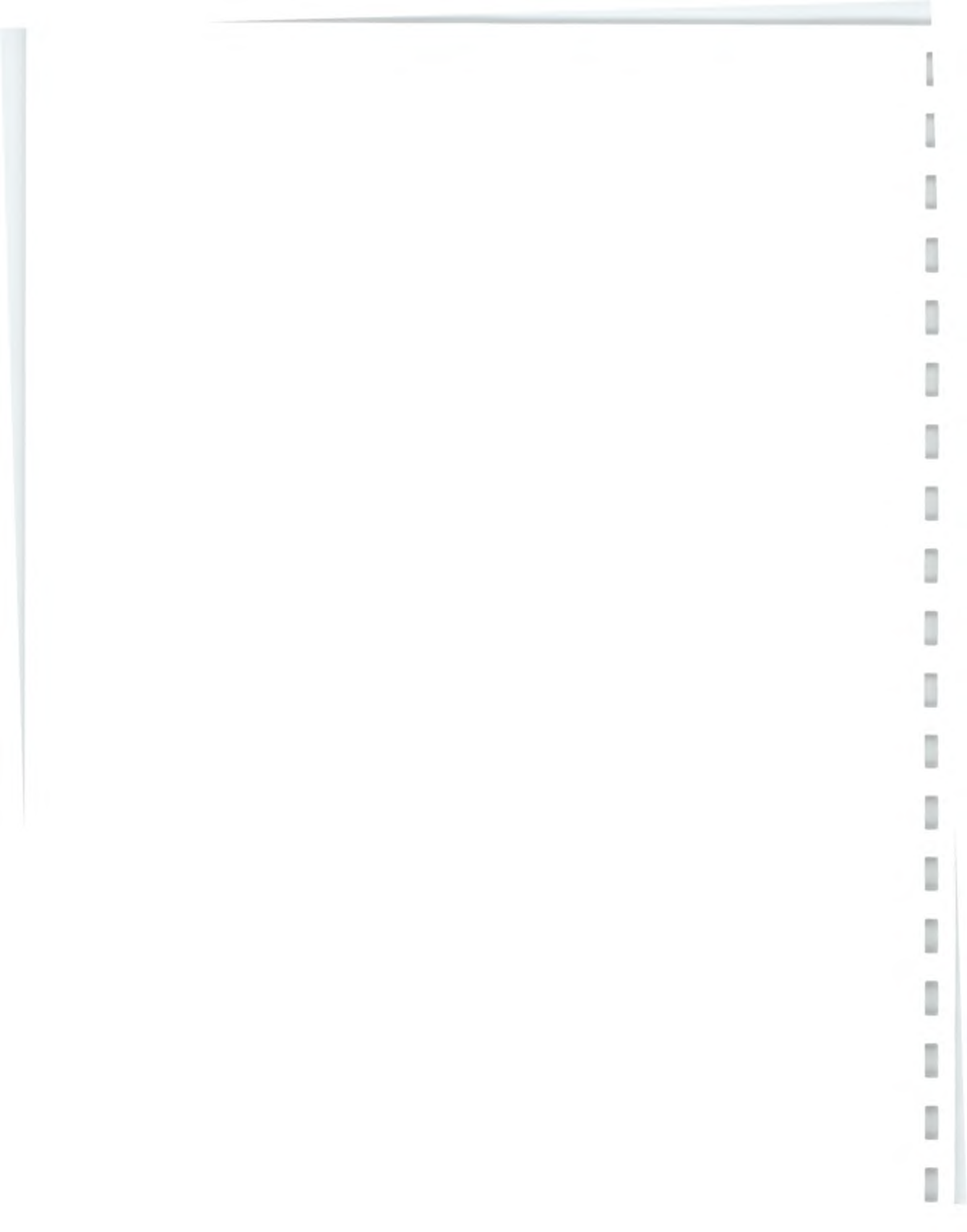
ANNEXE 3

AUTRES STATISTIQUES CONCERNANT LES MEMBRES



**Ordre des opticiens d'ordonnances
du Québec**

**États financiers
au 31 mars 2003**



**Ordre des opticiens d'ordonnances
du Québec**

**États financiers
au 31 mars 2003**

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Produits et charges	3
Évolution des actifs nets	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6
Notes complémentaires	7 à 11
Renseignements supplémentaires	12 à 17

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec au 31 mars 2003 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés

Montréal
Le 9 mai 2003

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Produits et charges

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003 \$	2002 \$
Produits		
Cotisations annuelles	740 807	718 958
Amendes disciplinaires et pratique illégale	25 070	92 835
Enseignement et équivalence	5 997	7 089
Congrès	28 000	28 300
Publications	12 788	21 269
Ventes de produits	5 140	19 342
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges du fonds de formation continue (produits de 18 421 \$ en 2003; 15 935 \$ en 2002)	4 398	(401)
Commandites	12 150	11 215
Assurance responsabilité professionnelle	60 171	40 461
Intérêts	9 152	6 148
Frais de service	8 880	9 650
Formation des membres	153	
Activités sociales	4 671	
	917 377	954 866
Charges		
Bureau de la présidente	79 943	52 477
Bureau du directeur général et du secrétaire registraire	127 664	144 972
Bureau du directeur des services professionnels	57 087	
Bureau du syndic	144 041	179 110
Bureau de direction	52 570	69 542
Assemblée générale	8 762	9 784
Enseignement et équivalence	2 896	5 563
Comité d'inspection professionnelle	42 471	75 151
Comité de discipline	17 501	91 902
Comités spéciaux		59 450
Pratique illégale	4 175	14 834
Greffe disciplinaire et pénal	283	206
Formation continue (quote-part des frais généraux seulement)	28 273	28 558
Autres comités	4 409	4 583
Publications	6 944	15 437
Coût des produits	7 424	22 596
Congrès	6 560	9 512
Assurance responsabilité professionnelle	53 029	41 311
Cotisations et affiliations	12 289	12 404
Dons et contributions	3 270	50
Intérêts et frais bancaires	10 182	9 374
Intérêts sur la dette à long terme	818	1 379
Contentieux extraordinaire	25 050	10 614
Créances douteuses	828	
Radiation de stocks	4 365	
	700 834	858 809
Excédent des produits par rapport aux charges avant cotisation spéciale	216 543	96 057
Cotisation spéciale		
Élimination du déficit au 31 mars 2001		101 126
Excédent des produits par rapport aux charges	216 543	197 183

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003			2002
	Actifs nets			
	Investis en immobilisations	Affectés - formation continue	Non affectés	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs nets (négatifs) au début	14 182	14 162	84 550	112 894
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(11 332)	4 398	223 477	197 183
Investissement en immobilisations	11 390		(11 390)	
Actifs nets à la fin	14 240	18 560	296 637	329 437

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003 \$	2002 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	216 543	197 183
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	11 332	16 222
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	47 706	(39 831)
Stocks	4 365	
Frais payés d'avance	9 559	(5 770)
Cotisation spéciale à recevoir	34 577	49 650
Créditeurs	(17 476)	(26 009)
Cotisations perçues par anticipation	10 380	9 665
Rentrées nettes de fonds	316 986	201 110
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme et sorties nettes de fonds	(6 000)	(6 000)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(5 390)	(9 670)
Dépôt sur acquisition d'immobilisations		575
Sorties nettes de fonds	(5 390)	(9 095)
Augmentation de la trésorerie	305 596	186 015
Trésorerie au début	62 289	(123 726)
Trésorerie à la fin	367 885	62 289
SITUATION DE TRÉSORERIE		
Encaisse	137 885	62 289
Acceptation bancaire	230 000	
	367 885	62 289

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

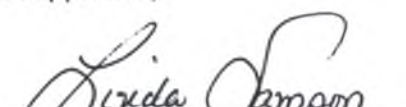
Bilan

au 31 mars 2003

	2003 \$	2002 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	137 885	62 289
Encaisse en fidéicomis	5 039	5 267
Acceptation bancaire, échéant en septembre 2003 (juste valeur marchande de 229 687 \$)	230 000	
Débiteurs (note 4)	29 083	76 789
Stocks		4 365
Frais payés d'avance	7 280	16 839
Portion à court terme de la cotisation spéciale à recevoir		34 577
	409 287	200 126
Immobilisations (note 5)	24 740	30 682
Dépôt de garantie, au coût	111	111
	434 138	230 919
PASSIF		
Passif à court terme		
Dépôts en fidéicomis	5 039	5 267
Créditeurs (note 7)	23 713	41 189
Cotisations perçues par anticipation	65 449	55 069
Versements sur la dette à long terme	6 000	6 000
	100 201	107 525
Dette à long terme (note 8)	4 500	10 500
	104 701	118 025
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	14 240	14 182
Affectés - formation continue	18 560	14 162
Non affectés	296 637	84 550
	329 437	112 894
	434 138	230 919

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Accepté et approuvé,


Administrateur


Administrateur

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2003

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec, constitué en vertu de la Loi sur les opticiens d'ordonnances du Québec, est régi par le code des professions du Québec. Organisme sans but lucratif, il est exempt d'impôts sur le revenu. L'organisme a comme objectifs de protéger le public et de fournir des services à ses membres.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de services

L'Ordre reçoit les services de nombreux membres bénévoles. Du fait qu'il ne se procure pas normalement ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, les services ainsi reçus ne sont pas constatés dans les états financiers.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les périodes et le taux annuel suivants :

	Méthodes	Périodes et taux
Mobilier, agencements et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique et logiciels	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail de 10 ans

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2003

2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Affectation d'origine interne

Le conseil d'administration a demandé d'affecter les résultats des activités de formation au soutien de la formation continue. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Imputation des charges

L'Ordre a comme politique d'imputer à une fonction les charges directement liées à celle-ci et d'imputer tous les frais généraux au prorata de l'utilisation comme suit :

	2003	2002
	%	%
Bureau du président	10,0	8,0
Bureau du directeur général et du secrétaire registraire	16,0	16,0
Bureau du directeur des services professionnels	9,0	—
Bureau du syndic	15,0	17,0
Bureau de direction	15,0	15,0
Assemblée générale	2,0	2,0
Enseignement et équivalence	0,5	0,5
Comité d'inspection professionnelle	13,0	13,0
Comité de discipline	2,0	8,0
Comités spéciaux	—	3,0
Pratique illégale	1,0	1,0
Publications	2,0	2,0
Formation continue (quote-part des frais généraux seulement)	10,0	10,0
Autres comités	0,5	0,5
Coût des produits	1,5	1,5
Congrès	2,0	2,0
Activités sociales - dépenses	0,5	0,5

3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2003	2002
	\$	\$
Amortissement des immobilisations	11 332	16 222
Intérêts sur la dette à long terme	818	1 379

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec **Notes complémentaires**

au 31 mars 2003

4 - DÉBITEURS

	2003	2002
	\$	\$
Comptes clients	1 454	5 737
Amendes disciplinaires et amendes pour pratique illégale	25 768	65 090
Fonds d'entraide	1 100	2 300
Taxe à recevoir	761	3 662
	<u>29 083</u>	<u>76 789</u>

5 - IMMOBILISATIONS

	2003	
	Coût	Coût non amorti
	\$	\$
Mobilier et agencements	64 034	13 487
Équipement	30 617	3 161
Équipement informatique	40 704	8 092
Logiciels	31 799	
Améliorations locatives	4 003	
	<u>171 157</u>	<u>24 740</u>
	2002	
	Coût	Coût non amorti
	\$	\$
Mobilier et agencements	63 329	15 977
Équipement	30 617	3 952
Équipement informatique	79 689	10 753
Logiciels	31 799	
Améliorations locatives	4 003	
	<u>209 437</u>	<u>30 682</u>

6 - EMPRUNT BANCAIRE

Les créances et l'équipement sont affectés à la garantie de l'emprunt bancaire. L'emprunt bancaire d'un montant autorisé de 100 000 \$ porte intérêt au taux de base majoré de 0,5 % et est renouvelable en juillet 2003.

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2003

7 - CRÉDITEURS

	2003	2002
	\$	\$
Fournisseurs	19 223	33 189
Frais courus	4 490	8 000
	<u>23 713</u>	<u>41 189</u>

8 - DETTE À LONG TERME

	2003	2002
	\$	\$
Emprunt hypothécaire, garanti par le mobilier, les agencements, l'équipement et l'équipement informatique d'une valeur comptable de 24 740 \$, taux préférentiel majoré de 1,75 %, remboursable par versements mensuels de 500 \$ plus les intérêts, échéant le 2 décembre 2005	10 500	16 500
Versements exigibles à court terme	6 000	6 000
	<u>4 500</u>	<u>10 500</u>

Les versements sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'élèvent à 6 000 \$ en 2004 et à 4 500 \$ en 2005.

9 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

a) Contrats de location

L'Ordre s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant au plus tard le 31 octobre 2006, à verser une somme de 117 604 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

	Locaux	Équipement	Total
	\$	\$	\$
2004	37 500	10 131	47 631
2005	37 500	8 736	46 236
2006	21 875	1 596	23 471
2007		266	266
	<u>96 875</u>	<u>20 729</u>	<u>117 604</u>

b) Autres

L'Ordre est engagé en vertu de contrats d'emploi; le premier avec le directeur général, prolongé au cours de l'exercice jusqu'au 1^{er} juin 2003, le second avec le directeur des services professionnels jusqu'au 31 janvier 2004 et le troisième avec le syndic de l'Ordre, pour une durée indéterminée.

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2003

10 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers à court terme

La juste valeur des éléments d'actif et de passif à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Dette à long terme

La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à la valeur comptable étant donné que l'emprunt porte intérêt à un taux qui varie en fonction du taux du marché.

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES

	2003 \$	2002 \$
Fonds de formation continue		
Produits		
Colloques	680	365
Inscriptions aux conférences	13 241	10 820
Commandites	4 500	4 750
	<u>18 421</u>	<u>15 935</u>
Charges		
Frais de déplacement et de séjour		370
Location de salles	2 520	1 540
Frais de colloques	9 873	10 137
Frais de conférenciers	1 050	2 003
Frais de poste et messagerie	580	2 286
	<u>14 023</u>	<u>16 336</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>4 398</u>	<u>(401)</u>
Charges du bureau de la présidente		
Honoraires statutaires	20 000	20 000
Honoraires - dossiers spéciaux	20 000	
Frais de déplacement et de séjour	10 329	9 508
Frais de représentation	1 341	123
Quote-part des frais généraux	28 273	22 846
	<u>79 943</u>	<u>52 477</u>
Charges du bureau du directeur général et du secrétaire registraire		
Honoraires du directeur général	65 000	65 000
Honoraires du secrétaire registraire		18 000
Frais de déplacement et de séjour	288	901
Avantages sociaux	13 572	13 249
Frais de représentation	1 248	1 546
Frais juridiques	2 318	460
Frais de signification		123
Quote-part des frais généraux	45 238	45 693
	<u>127 664</u>	<u>144 972</u>
Charges du bureau du directeur des services professionnels		
Honoraires du directeur des services professionnels	31 641	
Quote-part des frais généraux	25 446	
	<u>57 087</u>	<u>-</u>

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES (suite)

	2003	2002
	\$	\$
Charges du bureau du syndic		
Honoraires du syndic	66 500	66 500
Honoraires du syndic correspondant	2 163	26 508
Frais de déplacement et de séjour	50	1 128
Avantages sociaux	27 808	13 968
Frais de représentation	9	131
Frais juridiques	3 847	18 282
Frais d'enquête	1 190	3 820
Frais de signification	64	225
Quote-part des frais généraux	42 410	48 548
	<u>144 041</u>	<u>179 110</u>
Charges du bureau de direction		
Honoraires	2 150	8 628
Frais de déplacement et de séjour	996	3 326
Frais de représentation	206	1 248
Frais de réunion	4 157	6 519
Frais juridiques	2 651	6 985
Quote-part des frais généraux	42 410	42 836
	<u>52 570</u>	<u>69 542</u>
Charges de l'assemblée générale		
Honoraires		88
Frais de déplacement et de séjour	499	1 690
Frais de réunion	2 608	2 294
Quote-part des frais généraux	5 655	5 712
	<u>8 762</u>	<u>9 784</u>
Charges de l'enseignement et de l'équivalence		
Honoraires	390	3 150
Frais d'examen et de cours	300	
Frais de déplacement		4
Frais d'enseignement	607	981
Location de salles	185	
Quote-part des frais généraux	1 414	1 428
	<u>2 896</u>	<u>5 563</u>

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES (suite)

	2003	2002
	\$	\$
Charges du comité d'inspection professionnelle		
Honoraires	4 789	31 855
Frais de formation	300	2 898
Frais de déplacement et de séjour	452	2 493
Frais de réunion		407
Frais juridiques		98
Frais d'analyse	175	275
Quote-part des frais généraux	36 755	37 125
	<u>42 471</u>	<u>75 151</u>
Charges du comité de discipline		
Honoraires	400	3 715
Frais de déplacement et de séjour	162	1 504
Frais de réunion	390	2 730
Frais juridiques	9 983	53 256
Frais d'enquête		272
Frais d'enregistrement et de signification	911	7 579
Quote-part des frais généraux	5 655	22 846
	<u>17 501</u>	<u>91 902</u>
Charges des comités spéciaux		
Honoraires		263
Frais de déplacement et de séjour		5
Frais de réunion		53
Frais de recherche		50 562
Quote-part des frais généraux		8 567
	<u>-</u>	<u>59 450</u>
Charges de pratique illégale		
Frais juridiques	1 348	9 285
Frais d'enquête		1 646
Frais de signification		1 047
Quote-part des frais généraux	2 827	2 856
	<u>4 175</u>	<u>14 834</u>
Charges du greffe disciplinaire et pénal		
Frais juridiques		44
Frais de signification	283	162
	<u>283</u>	<u>206</u>

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES (suite)

	2003 \$	2002 \$
Charges des autres comités^(a)		
Honoraires	50	1 225
Frais de déplacement et de séjour		364
Frais de réunion	358	297
Frais juridiques	1 292	1 037
Frais de recherche	1 000	225
Frais de signification	16	7
Promotion et publicité	279	
Quote-part des frais généraux	1 414	1 428
	<u>4 409</u>	<u>4 583</u>
Publications		
Produits		
Revue Coup d'œil	12 788	21 269
Charges		
Revue Coup d'œil	1 289	9 300
Rapport annuel		425
Quote-part des frais généraux	5 655	5 712
	<u>6 944</u>	<u>15 437</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>5 844</u>	<u>5 832</u>
Charges de formation continue		
Quote-part des frais généraux	28 273	28 558
Coût des produits		
Produits		
Bottins	50	14 065
Documents	573	
Dossiers	3 954	4 177
Objets promotionnels	563	1 100
	<u>5 140</u>	<u>19 342</u>
Charges		
Impression des bottins		14 319
Impression des manuels	145	
Impression de dossiers	2 789	3 085
Objets promotionnels	249	908
Quote-part des frais généraux	4 241	4 284
	<u>7 424</u>	<u>22 596</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(2 284)</u>	<u>(3 254)</u>

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES (suite)

	2003 \$	2002 \$
Congrès		
Produits		
Location de kiosques	28 000	28 300
Charges		
Imprimerie et signalisation	60	790
Frais d'organisation	845	3 014
Quote-part des frais généraux	5 655	5 708
	6 560	9 512
Excédent des produits par rapport aux charges	21 440	18 788
Activités sociales		
Produits		
Inscriptions - tournoi de golf	4 525	7 300
Commandites - tournoi de golf	16 150	14 150
	20 675	21 450
Charges		
Frais d'organisation	14 004	13 444
Quote-part des frais généraux	1 414	1 428
	15 418	14 872
	5 257	6 578
Don pour soutenir les activités de formation au département d'orthèses visuelles du Collège Édouard-Montpetit	586	6 578
Excédent des produits par rapport aux charges	4 671	—
Frais généraux		
Salaires et avantages sociaux	128 949	129 337
Formation du personnel	609	614
Téléphone et électricité	11 772	10 912
Frais de poste et messagerie	14 502	20 606
Fournitures de bureau et frais de bureau	20 243	22 273
Honoraires de vérification et de comptabilité	10 429	11 130
Loyer et entretien	44 515	45 323
Taxes et assurances	18 531	10 079
Location d'équipement	14 338	14 418
Frais d'ordinateur	7 513	4 661
Amortissement des immobilisations	11 332	16 222
	282 733	285 575
Déduire : Quote-part des frais généraux imputés à des fonctions spécifiques (note 2)	282 733	285 575
	—	—

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES (suite)

- (a) Comité de règlements
- Comité de la formation
- Comité de révision
- Comité d'arbitrage des comptes
- Comité qualité et amélioration continue
- Comité des normes pratiques
- Comité de liaison opticiens / optométristes
- Comité conseil sur les communications

